

## Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires nous paraissant intéressants de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

## Une affaire vendue ce mois...

### Bureaux pour EDF à LIVET ET GAVET :

Construction d'un bâtiment tertiaire de 475 m<sup>2</sup> intégrant des solutions innovantes et performantes en terme de HQE.

Architecte mandataire : Stéphane HESSE

Mission de AIM : Economie de projet



**DOMINO**  
ARCHITECTES

## La rubrique technique : l'étanchéité multicouche

Ci après une synthèse des principaux principes constructifs relatifs aux pentes et relevés en étanchéité multicouche en fonction des supports.

Cette synthèse a été établie en partenariat avec SOCOTEC (agence de Grenoble).

## Le Tableau de bord de l'activité

Effectif : 8 personnes	Nombres d'affaires actives acquises en cours : 18	
	Dont avants projets : 7	Dont DCE : 6 (avec affaires en consultation : 3)
	Dont chantiers : 5	

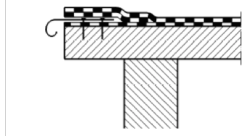
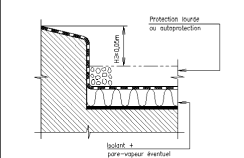
**AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET**

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

Résidence du Lac - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : [aim.sarl@wanadoo.fr](mailto:aim.sarl@wanadoo.fr) - site : [www.aim-ingenierie.com](http://www.aim-ingenierie.com)

**ETANCHEITE MULTICOUCHE DES TOITURES  
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES APPLICABLES (PENTES ET RELEVÉS)**

SUPPORT	TEXTES APPLICABLES	PENTE MINI	RELEVÉ ACROTÈRE MINI HAUT DE PENTE ( au dessus protection )	RELEVÉ ACROTÈRE MINI BAS DE PENTE ( au dessus protection )	REMARQUES
éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine	DTU 43-1 (NFP 84-204-1-1) (Novembre 2004)  DTU 20-12 (NFP 10-203-1) (Septembre 1993)	pente nulle admise	⇒ <b>costière métal :</b> 15 cm.  pour les costières de lanterneaux, il faut se conformer aux mêmes dispositions que celles des relevés en maçonnerie. (ci dessous)  ⇒ <b>relevé maçonnerie :</b> ➔ 15 cm. si pente nulle ➔ 10 cm. si pente $\geq 1\%$ ➔ 10 cm. si dallettes sur plots et terrasse access.  ⇒ <b>relevé maçonnerie : en terrasse accessible dallettes sur plots</b> ➔ si pente $< 5\%$ 10 cm. / assise des plots (dalles au dessus des relevés) 10 cm. / dalles (dalles au dessous des relevés)  ⇒ <b>relevé maçonnerie : en terrasse accessible aux véhicules</b> 10 cm. (pente $> 2\%$ et $< 5\%$ )  ⇒ <b>relevé maçonnerie : en terrasse jardin</b> 15 cm. au dessus terre	⇒ <b>costière métal :</b> 15 cm. si pente $\leq 20\%$ 25 cm. si pente est $> 20\%$  ⇒ <b>relevé maçonnerie :</b> ➔ 15 cm. si pente nulle ➔ 10 cm. si p. $> 1\%$ et $\leq 5\%$ ➔ 15 cm. si p. $> 5\%$ et $\leq 20\%$ ➔ 15 cm. si p. $> 20\%$  ⇒ <b>relevé maçonnerie : en terrasse accessible dallettes sur plots</b> ➔ si pente $< 5\%$ 10 cm. / assise des plots (dalles au dessus des relevés) 10 cm. / dalles (dalles au dessous des relevés)  ⇒ <b>relevé maçonnerie : en terrasse accessible aux véhicules</b> 10 cm. (pente $> 2\%$ et $< 5\%$ )  ⇒ <b>relevé maçonnerie : en terrasse jardin</b> 15 cm. au dessus terre	Le DTU 43-1 donne la possibilité en cas d'étanchéité sur les acrotères de supprimer le relevé d'acrotère (rives sans acrotères) Le DTU 20-12 (maçonnerie des toitures) demande un relevé de 5 cm. mini pour les reliefs revêtus. On peut donc en déduire que la solution consiste soit à supprimer le relief et à réaliser une rive sans acrotère, soit à réaliser un relief de hauteur mini 5 cm.
					 extrait DTU 43-1
					 extrait DTU 20-12
tôles d'acier nervurées	NF DTU 43-3 P1-1 (P 84-206-1-1) (Avril 2008)	$\geq 3\%$	15 cm.	15 cm. si pente $\leq 20\%$ 25 cm. si pente $> 20\%$	
éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois	NF DTU 43-4 P1-1 (P 84-207-1-1) (Octobre 2008)	$\geq 3\%$	10 cm.	15 cm. si pente $\leq 20\%$ 25 cm. si pente $> 20\%$	